



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 12 novembre 2015 PROCES-VERBAL N°248

Présidence:	M.	Daniel	Fuchs
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Cyril	Baudin
	Mme	Magali	Besse Giorgi
	M.	Nicolas	Binet
	M.	Pascal	Dethiollaz
	M.	Philippe	Gillabert
	M.	Samuel	Halff
	Mme	Verena	Jendoubi
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Stéphanie	Papaoannou
	Mme	Cécilia	Schäfer
	M.	Philippe	Tièche
Maire :	M.	René	Riem
Adjointes :	Mme	Annick	Maison
	Mme	Maria	Scheibler
Excusées :	Mme	Marozia	Carmona Fischer
	Mme	Julie	Monbaron
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier
		* * *	

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV n°247 de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Décision de l'AG de l'ACG du 26 septembre 2015 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du Maire et des Adjointes
5. Rapports de commission
 - Espaces publics, routes et environnement du 13 octobre 2015
 - Finances du 26 octobre 2015 (traité au point 7)
 - Affaires sociales du 29 octobre 2015
6. Propositions du Conseil municipal
 - Motion de signataires de l'Alliance communale pour Avully : « Complétons notre équipement solaire photovoltaïque »
7. Projets de délibération et rapport de commission lié
 - Rapport de la commission des finances du 26 octobre 2015
 - Proposition du maire relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - Proposition du maire relative aux indemnités allouées en 2016 aux conseillères et conseillers municipaux ainsi qu'au maire et aux adjointes
8. Questions
9. Divers

Questions du public

* * *

Le Président, M. Daniel Fuchs, ouvre la séance.
Il excuse les absences de Mmes Carmona Fischer et Monbaron.

1. Approbation du PV n°247 de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2015

Le PV n°247 de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil, sans remarque ni modification.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Bureau a reçu une lettre de M. Laurent Moser qui félicite la commune d'avoir pris en charge une famille de réfugiés.

3. Décision de l'AG de l'ACG du 26 septembre 2015 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux

La décision de l'AG de l'ACG du 26 septembre 2015 est approuvée à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.

4. Communications du Maire et des Adjointes

Communications de Mme Maison

- Réponse de Luc Barthassat : Mme Maison donne lecture d'un courrier reçu suite à l'interpellation de Mme Dugerdil et de M. Serdaly concernant la sécurité de la route d'Avully. L'Exécutif avait appuyé cette requête, à la demande du Conseil municipal.
- Informations au sujet de la Touvière : sur le lieu ne restent que deux entreprises, soit H2O et Aquatech. La première va bientôt déménager. Aquatech continuera encore sa production sur place à moyen terme (6 ans minimum), l'Etat de Genève rencontrant des problèmes pour lui retrouver un emplacement idéal. Tous les fûts ont été répertoriés, analysés et triés selon leurs contenus ; ils sont sous surveillance constante et vont être évacués. D'ici quelques temps, il n'y aura plus de fûts sur le site. Les eaux de surface sont et continueront à être recueillies et analysées avant d'être relâchées dans le Rhône si leur qualité le permet. Le bâtiment incendié a été vidé ; les boues d'incendie sont en cours d'évacuation et de retraitement. La partie de l'usine la plus proche du Rhône, quelques petits bâtiments annexes ainsi que la partie incendiée vont être démolis. La place restera libre, sur la dalle, afin d'éviter des pénétrations dans le sol. La durée totale des travaux est estimée à 8 semaines, la date de début n'étant pas encore fixée en raison d'analyses de déchets à finaliser avant de déconstruire. La fin des travaux est prévue avant la fin du 1^{er} trimestre 2016.
- Travaux Esplanade St Gervais : les travaux de solidification de la dalle de l'Esplanade St Gervais, qui figuraient au budget, débiteront en mars 2016 pour éviter que le chantier soit interrompu par les mauvaises conditions météorologiques.

Communications de Mme Scheibler

- Mme Scheibler donne lecture d'une lettre de M. Paul Roessinger qui remercie le Maire pour ses vœux chaleureux et la délicate attention dont il a bénéficié pour ses 90 ans ainsi que l'équipe de la Mairie et les Conseillers municipaux pour le travail magnifique accompli pour le bien de la commune.

Communications de M. Riem

- Un fascicule sur les institutions politiques genevoises est distribué en séance.
- M. Riem donne lecture du courrier envoyé par M. Scherz (Domaine du Courtil) au Président de la société « le Grillon » pour remercier l'ensemble de la jeunesse d'Avully pour la bonne organisation du bal du samedi 17 octobre 2015.
- Pétition pour une limitation des nuisances produites sur la Place d'exercice d'Epeisses : M. Riem donne lecture de la réponse de M. Maudet concernant cette pétition.
- Pompiers : transfert de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully vers celle de la Ville de Genève du lieutenant Christophe Chesnel.

5. Rapports de commission

• Espaces publics, routes et environnement du 13 octobre 2015

Les membres du CM ayant tous reçu le rapport de commission, **M. Baudin** se limite à rappeler les propositions formulées :

- Parking de la Touvière : la commission propose à l'unanimité l'installation de deux bornes pour un budget de l'ordre de 20'000 francs.

Par 11 oui, avec 1 abstention mais sans opposition, la proposition d'installer 2 bornes pour un budget de l'ordre de Frs 20'000.- est acceptée par le Conseil municipal.

Mme Maison propose que le CM vote un amendement au budget pour que ces Frs 20'000 entrent dans le budget 2016 qui sera validé sous point 7 de l'ordre du jour. **M. Gandolfo** précise que le CM a deux options : admettre un dépassement de budget ou voter un amendement au budget (non encore validé) auquel cas il faudrait trouver environ Frs 20'000 de recettes, pour autant que le CM souhaite voter un budget équilibré. Des propositions pourraient en ce sens être formulées.

M. Dethiollaz suggère d'augmenter le prix de la place de parking. **M. Baudin** imagine que certains des entretiens prévus pour les routes (budget de Frs 229'000) ne seront peut-être pas réalisés en 2016. **M. Gillibert** serait partisan d'un amendement. **Le Président** invite le CM à le proposer au moment du vote du budget.

- Ilot au droit du 38 avenue de Gennecey : la commission propose à l'unanimité l'installation de deux bornes « type abeille » pour un budget de l'ordre de Frs 1'000 à Frs 2'000.

A l'unanimité des 12 membres présents, la proposition d'installer 2 bornes de type « abeille » pour un budget de l'ordre de Frs 2'000 est acceptée par le Conseil municipal.

- Parking de l'école : la commission propose à la Mairie d'étudier la possibilité de mettre ce parking en sens unique et éventuellement aussi le chemin des Meurons ainsi que celui des Trois-Noyers et de se renseigner auprès de la Direction Générale des Transports afin de trouver une solution à ce problème. La commission attire aussi l'attention sur le fait qu'il ne faut pas de solutions onéreuses en raison des nombreux changements à venir en lien avec le futur développement de cette zone.

- Divers - Parcours Vita : la Mairie se renseignera sur ce genre d'équipement.

• Finances du 26 octobre 2015 (traité au point 7)

• Affaires sociales du 29 octobre 2015

- Fonds destinés à l'aide au développement : **Mme Jendoubi** résume la proposition qui vise à apporter un soutien financier aux projets MIZARA-NOUVELLE PLANETE et FREDI.org à raison de Frs 1'000.- chacun, soit un dépassement aux comptes 2015 de Frs 2'000.-.

Par 11 oui, avec 1 abstention mais sans opposition, ce dépassement est accepté par le CM.

- Burkina Faso : des informations sont données sur les actions menées ces derniers temps.

6. Propositions du Conseil municipal

- Projet de motion de signataires de l'Alliance communale pour Avully

Le Président donne lecture de la motion

"Complétons notre équipement solaire photovoltaïque"

Considérant :

1. la nécessité de limiter l'usage d'énergies non renouvelable,
2. la possibilité technique et la bonne orientation que présentent les toits des

- immeubles 1-27, route d'Epeisses, et 42-48, route du Moulin-Roget,*
3. *le fait que ces immeubles ont été totalement amortis*
 4. *et que des moyens financiers fournis par les loyers sont disponibles.*

Le Conseil municipal prie Monsieur le Maire :

1. *d'étudier le projet d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des immeubles 1-27, route d'Epeisses, et 42-48, route du Moulin-Roget, sous ses angles techniques et financiers, en mandatant au besoin qui il jugera nécessaire.*
2. *de prendre contact avec les Services industriels de Genève (SIG) pour évaluer les possibilités de rachat du courant produit par ces panneaux solaires.*
3. *d'en faire rapport au Conseil municipal.*

L'entrée en matière est acceptée par le Conseil municipal.

M. Tièche souhaite savoir si cette opération est positive sur l'aspect financier ou d'image.

Mme Scheibler répond que la Mairie a bénéficié à l'époque de subventions cantonales. Les panneaux thermiques permettent de chauffer l'eau de la piscine. L'électricité est reprise par les SIG. **M. Tièche** souligne que les SIG rachètent l'électricité à un prix actuellement très bas. Il faut au minimum compter une vingtaine d'années pour amortir un panneau solaire. Du point de vue économique, il n'est donc pas sûr que l'opération soit rentable. **Mme Scheibler** relève que la commune peut toujours prêter ses toits (sans coût ni revenu mais avec production d'électricité propre) s'il s'avère que le travail est trop important pour les techniciens communaux (suivi à assurer durant les travaux). Différentes sociétés proposent ainsi de louer les toits et font l'installation qui revient à la commune au bout de 25 ans. **M. Baudin** pense que l'idée est tout à fait louable. Il est peut-être encore un peu tôt pour avoir un jugement efficace sur les investissements engagés sur le bâtiment scolaire. Les moyens financiers fournis par les loyers étant disponibles, l'opération serait donc transparente pour les comptes de la commune. **Mme Scheibler** précise que la proposition en est au stade de projet. Un mandat permettrait à l'Exécutif d'étudier une solution qui ne correspondra peut-être pas exactement à ce qui est décrit dans la motion. La question porte en fait sur le principe de savoir si la commune souhaite continuer à développer des projets d'énergie solaire, en gardant à l'esprit qu'avec le développement du village, les forces des employés communaux et les finances sont déjà passablement engagées. **M. Baudin** relève qu'aucun frais n'est pour l'heure engagé. Il s'agit simplement de réaliser une étude pour examiner les possibilités et évaluer la rentabilité (coût/revenus). **Mme Minasso-Rota** demande si la commune touche encore des subventions du Canton ou de la Confédération pour ce genre d'installation. **Non**, répond M. Riem. Si ce n'est une somme fixe de Swissgrid et donc de la Confédération, nuance **M. Tièche**. La motion demande un rapport qui devrait éclaircir et spécifier tous ces points, note **le Président**.

La motion « COMPLETONS NOTRE EQUIPEMENT SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE » est approuvée à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.

7. Projets de délibération et rapport de commission lié

- Rapport de la commission des finances du 26 octobre 2015

M. Gillibert précise que la commission a accepté à l'unanimité le projet de budget 2016, dont il met quelques points en exergue :

- Les rubriques 01.0.300.00 et 02.0.300.00 correspondent aux indemnités versées, respectivement aux conseiller-ères et aux magistrats. Comme le veut une certaine tradition à Avully, elles sont revues tous les changements de législature. Pour info, dans nombre de communes, les indemnités sont réévaluées chaque année.

En l'occurrence, les arrêtés du Conseil d'Etat du 27 mai 2015 imposent

désormais les indemnités versées aux magistrats et aux membres du CM, sans déduction (soit dès le premier franc) et ce, dès 2015 déjà.

- 05.0.301.00 : la création d'un nouveau demi-poste administratif est demandée pour faire face à l'activité croissante de l'administration.
- 08.0.311.00 : dans cette rubrique est prévue l'acquisition d'un petit véhicule utilitaire.
- 21.0.314.00 : l'entretien de l'école va en augmentant. Le bâtiment a 45 ans et il nécessite de plus en plus d'interventions.
- 35.0.365.01 : il s'agit des salaires du personnel du Jardin Robinson, engagés par la Fas'e.
- 58.0.365.02 : même situation que pour la rubrique 35.0.365.01. Pas d'emprise de la commune sur les salaires des TSHM de la Fas'e.
- Les recettes prévues par les dispositifs de péréquation diminuent fortement (90.0.408.00 et 90.0.444.00) en 2016. Cela provient en grande partie d'une augmentation des ressources par habitant, certainement due à une diminution de rentiers par l'arrivée de personnes actives. M. Gandolfo estime que cette situation va perdurer et qu'il faudra très probablement compter avec une diminution de l'ordre de 10% de notre budget et ce, chaque année.
- Le budget a été monté sur un taux de centime de 51, inchangé par rapport à 2015.
- Aucun amendement n'étant proposé, le président suggère à la commission de se prononcer sur le projet de budget tel que présenté, soit Frs 4'434'395.- aux charges, Frs 4'447'845.- aux revenus, pour un excédent attendu de Frs 13'450.-.

M. Tièche constate une augmentation assez forte de la participation aux frais du SIS. **M. Riem** précise que l'augmentation de la participation des communes au SIS a été acceptée par l'Assemblée générale de l'ACG. L'augmentation votée ne correspondait toutefois pas à l'intégralité de la demande de M. Barazzone. Cette participation va aller en augmentant. **M. Tièche** demande si les subventions sont versées automatiquement chaque année aux sociétés ou si une étude est réalisée pour vérifier que ces subventions correspondent à un besoin et que la pratique est similaire dans les autres communes. **Mme Scheibler** répond que le renouvellement n'est pas automatique. Avant la fin septembre (pour inscription au budget communal), chaque société doit formuler une demande de subvention, en fonction du budget dont elle a besoin pour son fonctionnement. Le même principe est appliqué dans les autres communes. **M. Tièche** se réfère au crédit d'étude pour l'extension du village (rubrique 79.0.331.02) et s'étonne de ce montant qui reste inscrit au budget. **Mme Scheibler** précise que l'étude n'est pas terminée mais se poursuit. **M. Gandolfo** ajoute qu'il s'agit en l'occurrence du 1^{er} amortissement comptable (obligation légale) du crédit voté en mai par ce CM. Toutes les rubriques 331 se rapportent à de l'amortissement. **M. Tièche** demande ce que sont les « Honoraires et prestations de tiers (95.0.318.00). **M. Gandolfo** répond que ce sont les impôts fonciers payés sur les bâtiments du patrimoine financier. Cette terminologie est donnée par le plan comptable. L'amendement devant être voté avant le budget, **le Président** propose une brève interruption de séance, le temps de trouver des sources potentielles d'économie à réaliser en contrepartie des Frs 20'000.

L'interruption de séance est acceptée par le CM.

A la reprise de la séance, **Mme Maison** propose d'augmenter les Impôts sur le revenu et la fortune (90.0.400.00) de Frs 10'000 pour les porter à Frs 2'750'000 (idem budget 2015), ce qui ajoute un revenu de Frs 10'000 et génère ainsi un excédent d'env. Frs 3'000. **M. Matthey-Jonais** demande si ces Frs 20'000 ne pourraient pas être reportés au budget 2017. Cela semble un peu long par rapport à l'intervention souhaitée, juge **M. Baudin**. Il ne semble pas déraisonnable de « jouer » sur l'impôt sur le revenu et la fortune, s'agissant d'une estimation.

L'augmentation de la rubrique 62.0.314.00 « Entretien immeubles par des tiers » à Frs 112'000.00 (+ Frs 20'000) est acceptée à l'unanimité des membres présents du CM.

L'augmentation de la rubrique 90.0.400.00 « Impôts sur le revenu et la fortune », portée de Frs. 2'740'000 à Frs 2'750'000, est acceptée par 11 oui, avec 1 abstention sans opposition.

Le total des revenus passe donc de Frs 4'447'845 à Frs 4'457'845 et le total des charges de Frs 4'434'395 à 4'454'395. L'excédent de revenus présumé s'élevant désormais à Frs 3'450.

• **Proposition du maire relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

Vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 4'454'395.- aux charges et de Frs 4'457'845.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 3'450.- ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 s'élève à 51 centimes ;

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2016 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;

vu le rapport de la commission des finances du 26 octobre 2015 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de Frs 4'454'395.- aux charges et de Frs 4'457'845.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 3'450.-.*
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à 51 centimes.*
- 3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2016 à 100 centimes.*
- 4. D'autoriser le maire à renouveler en 2016 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des 12 membres présents du CM.

• **Proposition du maire relative aux indemnités allouées en 2016 aux conseillères et conseillers municipaux ainsi qu'au maire et aux adjointes**

Vu le projet de budget 2016,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 mai 2015 relatif au traitement fiscal des jetons de présence versés aux conseillers municipaux,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 mai 2015 relatif au traitement fiscal des salaires et/ou indemnités versés aux magistrats communaux,

vu l'accroissement des tâches et la complexité grandissante des dossiers, nécessitant une implication toujours plus conséquente des élues et élus dans la gestion de la commune,

vu le rapport de la commission des finances du 26 octobre 2015,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

1. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à un montant forfaitaire annuel de Frs 1'500.-, versé au pro-rata en cas de retrait en cours d'année. De fixer les jetons de présence aux séances de commission, pour les membres du Conseil municipal, à Frs 50.- par séance et par membre et à Frs 60.- par séance pour le-la président-e de la commission. De fixer les jetons de présence aux séances du Bureau à Frs 50.- par séance. Soit au total Frs 35'000.-
2. De fixer les indemnités allouées au maire à Frs 22'000.- et aux adjoints à Frs 14'000.- chacun. Soit au total Frs 50'000.-
3. D'intégrer les montants dans les rubriques du budget de fonctionnement 2016 suivantes :
 - 01.0.300 Indemnités CM
 - 02.0.300 Indemnités Maire & Adjoints

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des 12 membres présents du CM.

8. Questions

- **M. Baudin** demande ce qu'il en est de l'Arrêt « sur demande » à créer sur la route du Moulin-Roget, en contrebas du Jardin Robinson. **Mme Maison** précise que les TPG ont pris contact par téléphone pour des renseignements et enverront prochainement une réponse à la Mairie.
- **Mme Minasso-Rota** souhaiterait recevoir une copie de l'exposé proposé par M. Zuber. **M. Gandolfo** l'enverra aux membres du CM.
- **Mme Minasso-Rota** demande si le FC Donzelle a donné réponse concernant les lumières du terrain de foot. Non, répond **Mme Scheibler**. Un courrier avait été envoyé au FC Donzelle.
- **Mme Minasso-Rota** demande si M. Boichat a répondu aux sollicitations de la commune à propos des mesures d'économie d'énergies existantes. **Mme Scheibler** n'a pas eu de réponse, malgré plusieurs relances.
- **Mme Minasso-Rota** demande s'il y a du nouveau concernant l'emplacement des panneaux officiels. **Mme Maison** précise que M. Cosandey s'en occupe. Un panneau d'affichage pour les annonces privées sera placé à côté.
- **Mme Minasso-Rota** demande si la résiliation du bail par Mme Jemmely (Boulangerie Première Moisson) est confirmée pour février 2016. **Mme Scheibler** n'a pas d'autre réponse que le courrier lu lors de la dernière séance.
- **Mme Minasso-Rota** demande s'il y a du nouveau concernant la fibre optique. **Mme Scheibler** répond que le trajet n'a pas encore été étudié. Quand ce sera fait, il sera possible d'ajouter des tubes, mais aux frais de la commune. Seul l'équipement de la Mairie sera payé par le Fonds intercommunal. **M. Tièche** a eu M. Boichat au téléphone, qui confirme que vu l'état des finances, la fibre est loin d'arriver à Avully. Concernant les tubes qui seraient éventuellement à disposition, il faudrait avoir accès au site du cadastre qui détermine l'emplacement et le tracé de tous ces tubes. La Mairie devrait normalement avoir accès à ces plans et savoir ainsi s'il y éventuellement des tubes libres. **Mme Scheibler** estime que le problème est pris à l'envers. Tant que le FI n'a pas financé la ligne de la Mairie, il n'y a pas de fibre optique possible. Le SIACG a dit que des tubes pourraient alors être ajoutés. Les SIG ne veulent pas entrer en matière (pour une question de coût, de distance et d'utilité insuffisante). Aucun

fournisseur ne semble intéressé à doter Avully de fibre optique.

- **M. Dethiollaz** a été approché par des habitants de la route d'Epeisse (29-35) concernant les places de parking devant l'immeuble. Sont-elles privées ou publiques ? Plusieurs véhicules y stationnent sans plaque. **Mme Maison** répond qu'il lui semble que ces places sont publiques. Dans ce cas, il serait effectivement interdit d'y stationner sans plaque. Le problème sera traité par la Mairie. **M. Dethiollaz** relève qu'une des régies a fait démonter les panneaux « places privées » et l'autre pas. Il faudrait faire en sorte que tout soit mis en conformité.
- **M. Tièche** revient sur le dernier PV, où il est fait état, concernant le projet de Police municipale de la Champagne, d'une réunion agendée entre les Exécutifs et M. Maudet le 21 octobre à Bernex. M. Riem suggérait alors d'attendre les retours de cette séance avant l'aller plus loin. **Mme Maison** précise que l'Exécutif n'a finalement pas pu participer à cette réunion mais qu'un compte-rendu de M. Castella, en charge de ce dossier au DES, lui a été transmis. A cette occasion, M. Maudet a présenté sa vision d'une synergie qu'il souhaiterait pouvoir instaurer entre la police cantonale et les polices municipales. Les applications concrètes et régionales ne sont, pour l'heure, pas encore définies. **M. Tièche** en déduit que la commune ne peut pas se positionner. **M. Riem** souligne que les communes de la Champagne ne partagent pas toutes la même vision. Certaines d'entre elles, qui sont réfractaires aux APM, privilégient les polices privées. Avully ne peut pas avancer toute seule.
- **Mme Jendoubi** évoque les luminaires en panne sur toute l'entrée du village. C'est aujourd'hui réparé, signale **Mme Maison**, qui tient à préciser que la route d'Avully est propriété du canton et qu'en cas de panne, la Mairie ne peut rien faire d'autre que de la signaler aux SIG, qui a passé un contrat avec l'Etat de Genève.

9. Divers

- **M. Halff** annonce qu'il renonce à son indemnité pour ce semestre. Il n'a en effet pas été très impliqué.
- **M. Tièche** revient sur le flyer distribué à la population pour annoncer qu'Avully accueille une famille de migrants. Il aurait été plus élégant de dire que le CM avait décidé de la mise à disposition de ces locaux (le CM décide et la Mairie exécute). **Mme Papaioannou** soutient les propos de son préopinant. **Le Président** souligne que cette décision était du ressort du Maire, s'agissant d'immeuble du patrimoine financier. M. Riem confirme qu'il avait la possibilité de le faire. Le CM avait alloué Frs 5'000 à la Chaîne du Bonheur. L'Exécutif s'est concerté pour savoir comment agir concrètement. L'appartement, dit Stadlmayer, était disponible en raison d'une étude de faisabilité qui a pris du temps. Il était possible d'y accueillir durant une période très limitée une famille de Syriens. Les mails de retour sont dithyrambiques.

Questions du public

La séance est officiellement close à 20h45.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire